



Droit en zone naturelle

Par Winch

Bonjour,
un agriculteur souhaiterait s'installer sur un terrain que je possède mais dont je n'ai pas l'utilité. Ca me semble une bonne idée, cela permettrait de l'entretenir. Je me pose deux questions : après vérification le terrain est en zone naturelle NDS (site remarquable) et non pas agricole. Peut-il y laisser un troupeau, cultiver du blé ou bien planter des pommiers librement sur ce terrain ? Le PLU semble ne parler que des règles de construction autorisées. Enfin quel type de bail serait adapté dans mon cas. Merci !